

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2015-08-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 10<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2015 à 20:10 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(15-08-137) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(15-08-138) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Luc Bessette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 6e jour du mois de juillet 2015 soit accepté tel que rédigé.

**(15-08-139) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de août 2015 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 174 956.77\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 362**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 362.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 6 178.54\$.

**(15-08-140) DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU /  
BRANCHE #47 (partie) et BRANCHE #48 (partie) DU COURS  
D'EAU RIVIÈRE NOIRE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution (15-07-129) *Demande d'intervention dans un cours d'eau / branche #46 du cours d'eau Rivière Noire* adoptée le 6 juillet 2015 étant donné que le numéro de la branche est erroné;

CONSIDÉRANT que la branche # 47 (partie) et la branche # 48 (partie) du cours d'eau de la Rivière Noire est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT le mode de répartition du coût du projet soit une tarification aux propriétaires des immeubles qui reçoivent ou sont susceptibles de recevoir un bénéfice de ces travaux à l'intérieur du territoire;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la résolution (15-07-129) *Demande d'intervention dans un cours d'eau / branche #46 du cours d'eau Rivière Noire* soit abrogée;

Il est également résolu par le conseil de la Municipalité de Lefebvre d'accepter qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien et de sédimentation généralisée pour la branche # 47 (partie) et la branche # 48 (partie) du cours d'eau de la Rivière Noire;

Qu'étant entendu que la Municipalité de Lefebvre s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(15-08-141) EMBAUCHE JOURNALIER TRAVAUX À L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager Monsieur Richard Lahaie comme journalier pour des travaux manuels à l'église;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre engage Monsieur Richard Lahaie comme journalier et fixe la rémunération au taux horaire de 20.\$/heure;

Que les postes budgétaires suivants soient créés au budget 2015 (02-701-25-141) SALAIRE JOURNALIER, (02-701-25-222) RRQ JOURNALIER, (02-701-25-232) ASSURANCE EMPLOI JOURNALIER, (02-701-25-242) FSS JOURNALIER, (02-701-25-252) CSST JOURNALIER, (02-701-25-262) RQAP JOURNALIER;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de quatre mille neuf cents dollars (4 900.\$), pris dans le poste budgétaire (03-310-02-000) et affectés dans les postes budgétaires (02-701-25-141), (02-701-25-222), (02-701-25-232), (02-701-25-242), (02-701-25-252) et (02-701-25-262) :

(02-701-25-141) (03-310-02-000)	4 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-25-222) (02-310-02-000)	420.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-25-232) (03-310-02-000)	150.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-25-242) (03-310-02-000)	190. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-25-252) (03-310-02-000)	80.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-25-262) (03-310-02-000)	60.\$ pris dans le poste budgétaire

Que le Conseil autorise ces dépenses relativement au salaire et autorise également les paiements par la secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-08-142) FABRICATION ARMOIRES DE RANGEMENT À L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que des armoires de rangements doivent être fabriquées dans l'église;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la fabrication d'armoires de rangement dans l'église;

Qu'une somme de 1 500.\$ soit allouée pour l'achat du matériel, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-08-143) TRAVAUX POUR LE MÉNAGE ET L'AMÉNAGEMENT À L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation pour l'aménagement du centre multifonctionnel à l'église sont pratiquement terminés;

CONSIDÉRANT que la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus et la municipalité devront faire un gros ménage et éliminer plusieurs choses;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le Conseil de Lefebvre avise la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus que le ménage de la salle doit être fait d'ici le 25 août prochain;

Qu'un conteneur soit loué de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François;

Qu'une somme de 500.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-701-24-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-08-144) VENTE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre en vente le Centre Communautaire;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU par le conseil de mettre en vente le Centre Communautaire dès le 11 août 2015;

Que l'acheteur potentiel doit déposer son offre avec le document d'offre d'achat préparé par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-08-145) TRAVAUX STATIONNEMENT À L'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT que le stationnement à l'école doit être agrandi;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » effectue les travaux d'agrandissement du stationnement de l'école et fournisse le matériel nécessaire pour ces travaux ;

Que le poste budgétaire suivant soit créé au budget 2015 (03-310-18-000) STATIONNEMENT ÉCOLE;

Que des transferts de comptes au montant de six mille dollars (6 000.\$) soient effectués, pris dans les postes budgétaires (02-150-00-951) et (02-451-12-690) et affectés dans le poste budgétaire (03-310-18-000) :

(03-310-18-000) 5 000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-150-00-951)

(03-310-18-000) 1 000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-451-12-690)

Qu'une somme de 6 000.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-18-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-08-146) DÉFAIRE LA VIRÉE SUR LA ROUTE O'BRIEN PRÈS DU PONT #2303**

CONSIDÉRANT que les travaux du pont #2303 sur la route O'Brien sont terminés;

CONSIDÉRANT que la virée temporaire faite sur la propriété de Constant Boisclair et Édith Hébert doit être enlevée;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre enlève la virée temporaire sur la route O'Brien;

Que le matériel soit enlevé et transporté dans le stationnement de l'école et sur le terrain de la municipalité, situé sur le 10<sup>e</sup> rang, par « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. »

Qu'une somme de 1 500.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-08-147) TRAPPAGE DE CASTORS**

CONSIDÉRANT que plusieurs digues de castors nuisent à l'égouttement du chemin du 11<sup>e</sup> rang Ouest et de la Route Caya ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Marcel Landry, trappeur reconnu par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit de 50.\$ par castor et des frais de déplacements de 0.50\$/km ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le Conseil accepte l'offre de service de M. Marcel Landry comme trappeur dans la Municipalité de Lefebvre ;

Qu'une somme de 700.\$ soit allouée pour le trappage de castors, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-08-148) NETTOYAGE DE FOSSÉ 12<sup>E</sup> RANG**

CONSIDÉRANT que les fossés de chemin dans le 12<sup>e</sup> rang doivent être nettoyés;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que « D.P.S Transport Inc.» effectue les travaux de nettoyage de fossés dans le 12<sup>e</sup> rang avec une pelle mécanique;

Que « D.P.S. Transport Inc.» transporte la terre avec deux camions ;

Qu'une somme de six mille dollars (6 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-07-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-08-149) VENTE DE TUYAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se départir de quelques vieux tuyaux;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la secrétaire-trésorière à vendre les vieux tuyaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-08-150) VÉRIFICATEUR COMPTABLE**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer un vérificateur comptable pour l'audit et la préparation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate *Deloitte s.e.n.c.r.l.* comme Auditeur des comptes de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 en ce qui concerne la vérification des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation ainsi que tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, par règlement publié à la Gazette officielle du Québec selon l'article 966.2 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-08-151) COGESAF : ADHÉSION 2015-2016**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre fait partie du bassin versant de la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) sollicite la Municipalité de Lefebvre pour une contribution annuelle d'un montant de cinquante dollars (50.\$) comme reconnaissance de partenariat et engagement moral;

Proposé par: Luc Bessette

Appuyé par: Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par la Municipalité de Lefebvre de verser une contribution de cinquante dollars (50.\$) au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF);

Que Monsieur Roger Tessier, conseiller, soit nommé comme le délégué de la Municipalité de Lefebvre;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à «COGESAF» au montant de 50.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-08-152) TRANSFERTS DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget :

(02-190-00-232)                      60.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-190-00-522)

(02-320-01-625)                      1 780.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-04-521)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

- MAMROT : Versement en partie de l'aide financière
- MRC de Drummond : Procès-verbal du 25 juin 2015
- MRC de Drummond : Règlement uniformisé pour la prévention incendie
- MRC de Drummond : Planification stratégique 2015-2017
- SQ Poste de la MRC de Drummond : Départ à la direction

### **(15-08-153) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par la conseillère Lina Lacharité à 22:00 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière